COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2019-2020

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1** mention **Physique** parcours **Physics Photonics Nanotechnology** pour la session 2 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2019-2020

Président : Stéphane GUERIN
Membres :
Olivier FAUCHER (suppléant Edouard HERTZ)
Philippe GRELU (suppléant Patrice TCHOFO-DINDA)
Hans Rudolf JAUSLIN (suppléant Vincent BOUDON)
Frédéric CHAUSSARD (suppléant Pierre MATHEY)
Frédéric HOLWECK (suppléant Gérard COLAS DES FRANCS)

Tout titulaire absent peut se faire suppléer par un autre intervenant, il en informe le Président de Jury. Tout enseignant intervenant dans le semestre peut participer au jury.

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 13/02/2020
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

François BLAIS

UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE